

en lad. paroisse, pour vingt-quatre messes par an; une autre de 52 sols 6 deniers, sur une vigne du S^r Lorin pour les vespres le dimanche, plus une de six livres dues par le sieur Sabot à raison des fonds qu'il possède en la paroisse; le curé en jouit et ne sait quel service est deu non plus que pour une autre fondation de 6 liv. 5 sols, imposée sur une vigne à Caluire. Pour l'une et l'autre le curé dit quelques messes, et depuis peu on a donné à la cure une terre sise a Caluire du costé de Brissé, de la contenance d'une bicherée, à la charge de trois messes basses par an.

« Le Luminaire n'a aucun revenu que le casuel, il avait il n'y a pas longtemps une pension mais les habitans l'ont vendue pour faire changer leur cloche, sans aucune formalité.

« Il y a une frérie dite de St-Lazare à laquelle est due une pension de 15 liv. pour estre aumonerie; les habitans s'en servent en leurs affaires et en payent la taille, plus ladite frérie avait aussy une pension de 4 liv. que les habitans ont aussy vendu sans solennité aucune.

« Il y a en la paroisse deux calices, sept ou huit chasubles et du linge suffisamment. Le nombre des communicants est de huit cents environ : elle s'étend delà au delà de la Saosne; le bourg de Caluire estant au delà de la rivière, ce qui est une notable incommodité.

« M^e Pierre Fontaines est curé depuis quatorze ans par résignation, il a pour son revenu les dismes du bourg de l'Isle, un pré d'une bicherée joignant le cimetière. En qualité d'abbé de l'Isle-Barbe, nous sommes présentateur à la cure.

« Le cimetière contient une coupée; il est contigu au pré de la cure, sans séparation.

« L'esglise a besoin de notables et promptes réparations.